

DÉPÊCHE DU 22/06/2018

Prévention de la perte d'autonomie: les pouvoirs publics vont créer un centre de preuves

Mots-clés : #médioco-social #fédérations pro #congrès #CNSA #retraite #Ehpad #soins à domicile #investissement #recherche #HAS #ANSP #prévention #géronto #collectivités territoriales #évaluation

(Par Valérie LESPEZ, au Geronforum 2018)

LA GRANDE-MOTTE (Hérault), 22 juin 2018 (APMnews) - Les pouvoirs publics vont créer un centre de preuves pour valoriser les innovations dans le champ de la prévention de la perte d'autonomie, a annoncé la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), Anne Burstin, lors du Geronforum 2018 organisé jeudi et vendredi par la Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (Fnaqpa) à La Grande Motte.

Lors de ce Geronforum, dont la thématique est "sortir de la contrainte par l'innovation", les intervenants ont détaillé toutes sortes d'innovations organisationnelles et technologiques qui fleurissent dans le champ du grand âge, et ont insisté sur la nécessité à la fois d'évaluer ces bonnes pratiques et de les valoriser.

"On a vraiment encore à travailler sur l'essaimage, la diffusion, le partage [des innovations]. C'est un enjeu majeur de sortir de son pré local, régional ou sectoriel, pour partager véritablement", a ainsi jugé Anne Burstin.

"Nous réfléchissons, en lien avec l'inter-régime [les caisses nationales de retraite, ndlr], à la question d'un centre de preuves de ce qui marche en matière de prévention de la perte d'autonomie, sur le modèle des *'what works centers'* britanniques", a-t-elle assuré.

"L'idée est de porter au-devant des acteurs les actions probantes, celles qui ont été évaluées, pour qu'ils investissent dans celles dont on sait qu'elles peuvent réussir", a-t-elle précisé.



"Le modèle

est pour l'instant britannique, mais nous avons porté avec l'Agence nationale des solidarités actives un projet de préfiguration de ce que pourrait être un centre de preuves de la prévention de la perte d'autonomie", a-t-elle indiqué.

La directrice de la CNSA a aussi souligné être en lien avec, outre l'inter-régime, "la Haute autorité de santé [HAS], Santé publique France, pour voir collectivement comment nous pouvons contribuer à ce que chacun de nous apporte des éléments". Elle a jugé qu'"aucun d'entre nous ne peut le faire seul. L'idée est de se répartir les rôles pour que chacun y aille sur ce qu'est le plus pertinent de son institution", a-t-elle insisté.

L'objectif de ce centre de preuves sera d'"apporter aux financeurs, conseils départementaux, ARS [agences régionales de santé], caisses, régimes complémentaires, des éléments sur ce qui marche en matière de prévention de la perte d'autonomie", avec le souci, notamment, d'éclairer les conférences départementales des financeurs de prévention de la perte d'autonomie.

"Les acteurs ont intérêt à ce que la prévention de la perte d'autonomie soit assise sur des bases plus évaluées", a-t-elle estimé.

Dans le même esprit, Anne Burstin a précisé que la CNSA travaillait à l'élaboration d'autres "outils pour aider les acteurs à se repérer dans ce champ relativement foisonnant de l'innovation".

"Nous portons actuellement la production d'un référentiel d'évaluation des dispositifs innovants en matière de maintien à domicile pour les personnes âgées dépendantes, qui sera un outil [...] de repérage pour les financeurs -conseils départementaux, ARS- afin d'être en mesure de bien évaluer, de bien repérer les éléments véritablement innovants des projets qui leur sont soumis" a-t-elle expliqué.

Un pôle de compétitivité virtuel à la Cnav

Gauthier Caron-Thibault, conseiller du directeur national de l'action sociale de la Caisse nationale

d'assurance vieillesse (Cnav), a précisé que la Cnav allouait chaque année une enveloppe d'environ 350 millions d'euros, dispatchés dans les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), pour les porteurs de projets sur la prévention de la perte d'autonomie.

"Une fois qu'on a soutenu, développé, accompagné une innovation, comment est-ce qu'on réussit, nous, prescripteurs, à l'intégrer dans notre offre de services et que l'innovation ne reste pas une expérimentation ?", a-t-il interrogé.

"Ce qu'on essaye de faire, c'est vraiment l'inclusion dans notre offre de services, notamment à travers notre 'pôle de compétitivité virtuel'" en cours de constitution, a-t-il répondu. L'idée est d'encourager "l'émergence d'une nouvelle génération d'aides techniques, d'aides technologiques, d'organisations de projets, qui soit dédiée à la prévention de la perte d'autonomie", a-t-il expliqué.

"Ces derniers temps, les pouvoirs publics ont développé une large politique de la prévention de la perte d'autonomie peut-être un peu trop tournée vers la prise en charge de la dépendance", a-t-il estimé. Or "si nous voulons relever le défi de l'adaptation de la société au vieillissement, nous devons être en capacité d'aller beaucoup plus en amont", a-t-il souligné. Pour rappel, le champ d'action de la Cnav en matière d'action sociale porte sur les personnes âgées les plus autonomes (GIR 5 et 6).

"Le 'pôle de compétitivité virtuel", c'est simplement une sorte d'architecture d'acteurs qui permet de regrouper tous les acteurs de la silver économie dans l'accompagnement des porteurs de projets", a-t-il défini, l'idée étant de repérer et coordonner les actions pour accompagner les porteurs de projets le plus en amont possible, et jusqu'au stade de l'industrialisation.

Gauthier Caron-Thibaut a promis le lancement d'un appel à projets "d'ici la fin de l'année, avec une enveloppe de 2 millions d'euros".

Il a également rappelé, qu'en matière de "silver autonomie" (sic), la Cnav avait financé en 2015-2016 63 projets d'aides techniques et innovations organisationnelles pour 6,7 millions d'euros. "Ces projets ont tous été évalués et ont permis à la Cnav d'affiner son positionnement" en la matière, a-t-il commenté, soulignant que la doctrine de la caisse était notamment d'aider avant tout les aides techniques qui permettait de soutenir l'aide humaine et non pas de s'y substituer, et de valoriser les projets qui mettaient "les retraités au coeur du dispositif".

Anne Burstin a rappelé, elle, que dans le cadre de son soutien à l'innovation, la CNSA avait soutenu depuis 2009 250 projets innovants, de nature très diverse, pour 34 millions d'euros (cf [dépêche du 24/04/2017 à 17:39](#)).

Elle a également annoncé le lancement, vendredi, d'un appel à projets sur le design social, "avec l'idée d'acculturer le secteur médico-social à ce qu'est le design social, d'accompagner des designers vers un milieu que, peut-être, ils ne connaissent pas et d'essayer d'être sur des binômes qui conjointement élaboreront des projets partant d'une immersion dans un lieu qui peut être un Ehpad [...], le designer [devant repérer] des pistes d'innovation organisationnelle ou des solutions technologiques".

vl/ab/APMnews

[VL8PAQADK]

POLSAN - ETABLISSEMENTS CONGRÈS ENVOYÉ SPÉCIAL

Aucune des informations contenues sur ce site internet ne peut être reproduite ou rediffusée sans le consentement écrit et préalable d'APM International. Les informations et données APM sont la propriété d'APM International.

©1989-2018 APM International - <https://www.apmnews.com/story.php?objet=322125>